

Image not found or type unknown



DIVORCE- OBLIGATIONS DE SEPARER UNE SOCIETE EN COMMUNAUTE

Par **quivet**, le **16/05/2011** à **11:45**

J'ai créé une SAS en 2009 et j'ai entamé une procédure de divorce fin 2010. Nous sommes sous le régime de la communauté. Les parts de la société sont à mon nom. Y a t il des conditions, des obligations vis à vis de ma société pour finaliser la séparation du patrimoine? Et dois je changer les statuts?